

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard 6 Mois 6 Mols Un An
et Basses-Alpes..... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Étranger (Union postale)..... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.537 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - VENDREDI 24 NOVEMBRE 1916
LE NUMÉRO 5 CENTIMES
75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES
Annonces Anglaises, à la ligne : 4 fr. Réclames : 2.50 - Ventes diverses : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr - Chronique Locale : 30 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 6, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

A partir de
demain Samedi
Le PETIT PROVENÇAL
publiera

**Le XV^e Corps
à Dieuze et à Morhange**

Extrait de l'Histoire de la Guerre de 1914
par M. Gabriel HANOTIAUX
de l'Académie Française

**L'Héritage
et l'Héritier**

Il paraît que le successeur de François-Joseph I^{er} va prendre sur le trône le nom de Charles VIII. Quelle que soit l'appellation qu'il choisisse, le nouveau souverain ne sera à la Hofburg que le serviteur des volontés et des ambitions du kaiser. Et c'est dire qu'il ne faut pas s'attendre à une nouvelle orientation de la politique de guerre de l'Autriche-Hongrie.

Déjà nombre de gens graves, spécialistes en matière de politique étrangère, se demandent quelle sera l'influence de ce nouveau souverain sur les destinées de la monarchie dualiste. Pour nous, nous persistons à penser que le régime de Charles-François ne fera que suivre docilement les traditions du régime de François-Joseph. L'empereur-roi d'aujourd'hui ne peut rien changer en effet à une situation de fait qui, ainsi que nous l'avons écrit et démontré tant de fois, a abaissé l'Autriche-Hongrie au rôle humilié de servante de l'Allemagne.

Alors qu'il n'était encore que l'archiduc François-Charles, le petit-neveu du monarque défunt était loin de s'affirmer comme une intelligence et comme un caractère. Le drame de Serajevo avait fait de lui l'héritier du trône. Et depuis la guerre, on lui avait confié — pour la forme — la direction des armées austro-hongroises. Mais ce chef infortuné ne réussit qu'à collectionner des défaites.

Cela n'avait d'ailleurs pas empêché ses thuriferaires de la presse officielle ou officieuse de chanter inégalement ses louanges. Chaque revers nouveau lui était compté à l'égal d'un haut fait d'armes. Tout récemment, on l'avait solennellement nommé colonel-général et grand-amiral. Car il est évident qu'un premier prince du sang ne saurait être qu'un stratège de génie...

Mais suffit-il de combler un homme de titres et d'honneurs pour le doter des qualités qui lui font défaut ?

L'ex-archiduc devenu empereur-roi a désastrement prouvé qu'il n'était pas un grand général, ni même un général médiocre. Se révélera-t-il homme d'Etat sur le trône ? Rien n'est moins certain. Charles-François, sous ce rapport, a encore son apprentissage à faire. Or, les tragiques circonstances que l'Autriche-Hongrie traverse actuellement ne clament un homme de premier ordre et non un apprenti.

Au surplus, nous le répétons, il y a quelque chose qui domine tout, et c'est la mainmise de l'Allemagne sur la double monarchie.

Alors qu'il n'était encore question de l'appeler l'archiduc héritier à une co-régence de l'Autriche-Hongrie, le baron Burian avait dû aller solliciter l'approbation de Guillaume II à la mesure projetée : ce détail ne souligne-t-il pas l'état de servitude où se trouve la monarchie dualiste ?

Charles-François prend officiellement le pouvoir suprême par droit de naissance. Mais il n'usera de ce pouvoir que dans les limites imposées par le kaiser et selon les directions politiques ou militaires que Berlin jugera devoir fixer.

Ce n'est pas l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie qui commande à Vienne, que cet empereur-roi s'appelle François-Joseph I^{er} ou Charles VIII : c'est le kaiser, M. de Bethmann-Hollweg et le feld-marschal Hindenburg. Et aussi bien l'héritage qui échoit au nouveau souverain est-il de toute façon un héritage singulièrement compromis. Le successeur de François-Joseph n'en pourra sauver que les vaines apparences.

CAMILLE FERDY.

PROCÈDES BOCHES

La Suisse trompée par l'Allemagne

Paris, 23 Novembre.
On écrit de Berne au Figaro :
Dans la convention germano-suisse, il était entendu que la Suisse livrerait à l'Allemagne 60.000 tonnes de bétail. En échange, l'Allemagne devait donner à la Suisse 80.000 tonnes de pommes de terre.
La Suisse exécuta loyalement le contrat et bientôt 40.000 tonnes de bétail furent livrées. L'Allemagne, en même temps, n'avait livré que 5.000 tonnes de pommes de terre.
La Suisse réclama.
— Nous vous livrerons le reste, incessam-

ment, dit l'Allemagne. Nous vous donnons du charbon en attendant. Patientez. Suisse patienta. Puis réclama de nouveau.
La livraison alors fut faite. Mais les pommes de terre allemandes envoyées à si grand regret, étaient telles que les élevages de porc eux-mêmes n'en ont pas voulu pour leurs bêtes.

**PROPOS DE GUERRE
Le Café Serbe**

Connaissez-vous le Café Serbe ? Il est situé dans une rue populaire, à deux pas du Port. Il se compose d'un magasin et d'un entresol, où l'on accède par un escalier en vis-à-vis.

Avant la guerre, le local abritait un Boche qui tenait un bar de nuit, une sorte de bistruc où, au son d'un piano éraillé, quelques filles se trémoussaient entre les bras de marins venus de Brême ou de Hambourg. Officine d'espionnage aussi, probablement.

La guerre éclata, le Boche fila et emportant la caisse et ses renseignements. Le bouillabaisse est fermé et le matériel vendu aux enchères. Au local, le retraité serbe, qui peupla nos rues de soldats sans armes ou réformés, on l'oua le local. On fit peindre une enseigne aux couleurs de Serbie, on mit des tables à l'intérieur, avec quelques bouteilles. Les Serbes fortunés, les gradés, vont se mêler à la foule des grands cafés, les humbles vont là. Quand le « café » fut garni, on meubla l'entresol où l'on mange vaguement.

Alors ces patriotes eurent une idée charmante. Ils firent encadrer magnifiquement une grande photographie de leur « vieux et honnête homme de roi », un Pierre I^{er} en costume de parade, plume au front, et, solennellement, le suspendirent au mur.

Eté ils s'installèrent sur le trottoir, fraternisant avec les gens du quartier, buvant leur petite tasse de café à l'orientale, ou bien des verres de gros vin de France. Parfois, une jeune réfugiée vient chanter, accompagnée par la guitare d'un vieillard triste et maigre, image vivante de la patrie dévastée, quelque nostalgique chanson du pays qui fait se mouiller les yeux de ces braves hommes.

Dans la salle, autour des tables de marbre, parmi l'épaisse fumée des pipes, chaque soir, ces déracinés lisent les nouvelles de la guerre dans le petit journal serbe qui se publie dans la ville; ceux qui connaissent un peu de français, traduisent à haute voix, avec bien des tâtonnements, le communiqué officiel de l'armée d'Orient.

L'autre soir, quand arriva la nouvelle de la prise de Monastir, un grand frisson de bonheur passa dans l'humble taverne. On chanta. Un marin français, de ceux qui défendent Belgrade sans doute, prit part à la liesse. Il y eut de la bière, du vin et du café pour tous, même pour ceux-là qui n'avaient pas de quoi payer.

Le bon roi Pierre semblait sourire dans son grand cadre.

ANDRÉ NEGIS

Mais c'est en Russie

Pétrograde, 23 Novembre.
On mande de Tiflis au Rouskoto Slovo, que sur l'ordre exprès du grand-duc Nicolas, commandant en chef l'armée du Caucase, les deux frères Xipaloff, gros négociants de Vladikavkaz, ont été déportés en Sibirie pour avoir majoré les prix des chaussures.

Les nouveaux Impôts

Paris, 23 Novembre.
La création de ressources nouvelles a été posée par M. Ribot dans le projet de loi qu'il déposera au milieu de mai dernier et qui tendait à ouvrir des crédits provisoires pour le troisième trimestre de 1916. A cette époque, la Commission du Budget ajourna l'examen des propositions du ministre et n'en retint que celle concernant la suspension du droit de douane de 400 fr. du droit sur l'alcool.

Les ressources nouvelles étaient alors demandées par M. Ribot au doublement des contributions directes et des taxes assimilées et à l'augmentation des contributions indirectes.

La Commission du Budget reprenant l'examen des propositions ministérielles écarta jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes afin de permettre d'achever le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu dont certaines dispositions ont été votées par le Sénat.

Par contre, la Commission du Budget a accepté et complété toutes les propositions de M. Ribot en ce qui concerne les taxes assimilées et les contributions indirectes. C'est ainsi qu'elle a adopté le doublement des taxes suivantes : Redevances des mines, taxes sur la fabrication et sur les ventes de produits, les cartes et les garde-chasses ; création d'une taxe d'Etat sur les chiens égale à la taxe municipale existante ; élévation à partir de 1917, de 2 à 5 % de l'impôt général sur le revenu qui a commencé de fonctionner en 1916 avec abaissement de 5.000 à 3.000 francs de la limite d'exemption ; élévation de 4 à 5 % du droit sur les valeurs mobilières ; élévation de 25 à 40 francs du droit sur les sucres, mais d'accord avec la Commission de législation fiscale, elle va renoncer à cette surtaxe et va la remplacer par l'élévation de 10 à 15 centimes de la taxe d'affranchissement des lettres et par une augmentation du prix des correspondances pénuématiques.

Enfin, la Commission a décidé d'adopter l'établissement d'un droit de consommation intérieure sur le café, le cacao, le thé, la vanille et diverses épices ; elle s'est également prononcée pour la création d'un impôt sur les spécialités pharmaceutiques et sur les eaux minérales. A ces diverses taxes ou surtaxes, la Commission a ajouté de sa propre initiative, mais d'accord avec le ministre, l'institution d'une taxe de guerre sur les hommes non mobilisés qu'elle considère comme appartenant à des classes mobilisables. Cette taxe se composera d'un droit fixe de 12 francs par tête et d'une partie variable calculée d'après le chiffre de l'impôt général sur le revenu payé par l'assujéti.

L'ensemble de ces mesures fiscales produirait pour le budget un total de ressources nouvelles s'élevant à six cents millions. Il avait été question d'une taxe sur tous les paiements libératoires, c'est-à-dire d'une généralisation du timbre sur les quittances et factures. L'idée a, il est vrai, été prise en considération, mais la question, en raison de sa complexité et des répercussions possibles, sera soumise à une étude ultérieure.

845^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 23 Novembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :
Nuit calme sur l'ensemble du front.

AVIATION

Le sous-lieutenant Guynemer a abattu, dans la journée d'hier, son vingt-deuxième appareil allemand. L'appareil ennemi s'est écrasé sur le sol, près de Saint-Christ (région de la Somme).

Nos avions de bombardement ont lancé, dans la journée du 22, de nombreux projectiles sur les gares et bivouacs du front ennemi de la Somme.

Plusieurs appareils de l'aviation maritime britannique sont allés lancer trente-quatre bombes sur les torpilleurs amarrés près du môle de Zeebrugge et sur les hangars des hydravions. Un hangar et un torpilleur paraissent avoir été atteints.

Tous les appareils sont rentrés.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

Londres, 23 Novembre, 10 h. 15 :

L'ennemi a bombardé, au cours de la nuit, toute l'étendue de notre nouveau front, de part et d'autre de l'Ancre, ainsi que vers Hébuterne.

Sur le reste du front, rien à signaler.

LES MESURES DE GUERRE

EN FRANCE

Un ministère du ravitaillement

Paris, 23 Novembre.

Le « Petit Journal » dit qu'on parle, dans les milieux politiques, de la création d'un ministère du ravitaillement, qui serait confié à M. Clément ou à M. Thierry, sous-secrétaire d'Etat à l'Industrie.

Le Conseil des ministres s'occupera aujourd'hui de la question et peut-être la résoudra-t-il.

M. Thierry prendra le nouveau portefeuille

Paris, 23 Novembre.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin, a décidé de réaliser l'unité de direction des services du ravitaillement militaire et du ravitaillement civil.

Ces divers services, aussi bien dans la zone des armées que dans la zone de l'intérieur, seront centralisés entre les mains de M. Thierry, qui prendra le titre de sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'alimentation.

Ce nouveau sous-secrétaire d'Etat sera rattaché à la présidence du Conseil.

L'utilisation des fonctionnaires retraités

Paris, 23 Novembre.

Le Conseil s'est également préoccupé de la question de la main-d'œuvre. M. Malvy, ministre de l'intérieur, va demander aux préfets d'appliquer avec plus de sévérité ses instructions antérieures concernant la suppression des allocations à ceux qui sans motif valable refusent le travail.

De plus, il va inviter les préfets à faire appel à tous ceux anciens fonctionnaires retraités, citoyens valides et capables qui pourraient être employés dans certaines administrations des services de la Défense Nationale.

Les restrictions de consommations

Paris, 23 Novembre.

Certaines mesures d'économie et de restriction de certaines consommations sont arrêtées en principe, mais à raison de la nécessité de régler tous les détails d'exécution, elles ne seront publiées que dans quelques jours.

Une « carte de sucre » à Arcis-sur-Aube

Troyes, 23 Novembre.

Pour assurer une équitable répartition du sucre, la municipalité d'Arcis-sur-Aube, d'accord avec les épiciers, vient d'instituer une carte de sucre. Les habitants ont fait connaître avec empressement à la Mairie, le nom de leur fournisseur ; chaque famille a reçu une carte portant le nom de l'épicerie et la quantité de sucre à recevoir. L'épicerie émarrera à chaque livraison.

Ce système entrera en vigueur le 1^{er} décembre prochain.

EN ANGLETERRE

La limitation de l'alimentation

Londres, 23 Novembre.

Le Times apprend que M. Runciman parlant hier au Board of Trade, devant les hôteliers et restaurateurs rassemblés, leur a déclaré :
« J'ai vu des menus préparés pour les fêtes de Noël. Il y a là, à mon avis, un gaspillage hâmaté même en temps de paix, mais qui est scandaleux alors que la nation et ses alliés sont en guerre.
« Un pareil état de choses ne peut pas continuer et l'industrie hôtelière doit prendre des mesures immédiates. Il faut que les menus soient sérieusement réduits. Il faut qu'il y ait chaque semaine un ou deux jours sans viande ».

Un membre de la délégation des hôteliers a dit au même journal :

Il faudra qu'on en vienne aux jours sans viande ni poisson. Il faut que les importations de nourriture diminuent ainsi que la consommation. Il est, en effet, peu probable que le problème du fret devienne moins difficile.

Un représentant d'une société qui possède de nombreuses crémeries a demandé au ministre du Commerce si ce genre d'établissement serait exempté des mesures à prendre. M. Runciman a répondu : On dépense beaucoup trop en pâtisseries dans les crémeries. Cela doit cesser sans retard. M. Runciman a conclu en disant à entendre que si les restaurateurs ne prenaient pas eux-mêmes les mesures nécessaires, le gouvernement en prendrait l'initiative.

Le Poul et la pression artérielle chez le Soldat au Combat

Paris, 23 Novembre.

Les docteurs Bissons et Mercier ont enregistré, au cours d'une récente offensive, des perturbations du poul et de la pression artérielle parmi les soldats d'une section d'attaque. Ils ont pu répartir, en trois catégories, les traumatismes occasionnés par les éclats militaires d'obus, savoir :

Les commotionnés, qui se comportent comme les blessés ordinaires ; les commotionnés, qui présentent une accélération modérée du poul avec élévation très marquée de la pression artérielle minima, et les simples émotionnés, chez lesquels on ne constate aucune de ces modifications.

Cette classification leur a permis de ne pas évacuer ces derniers et de contribuer ainsi au maintien des effectifs de ligne.

Comment l'Allemagne traite les Voyageurs américains

Washington, 23 Novembre.

Tous les voyageurs revenant d'Allemagne font des récits indignés des traitements humiliants qu'ils ont eu à subir avec la complicité ou sur l'ordre des autorités militaires. Récoment deux jeunes mariés appartenant à la meilleure société de Philadelphie, se rendaient en Allemagne, ayant de nombreuses lettres d'introduction des plus hautes autorités américaines et de l'ambassadeur Bernstorff.

Quand ils arrivèrent à Warnemünde et firent connaître qu'ils étaient Américains, ils furent tout de suite désobligeamment et subitement les plus humiliantes et les plus répugnantes investigations. Ils furent même lavés avec des ingrédients chimiques. Les investigations s'étendirent à leurs montres, à leurs stylographes, à leurs cheveux, à leurs ongles.

Comme ils protestèrent à l'officier de service, celui-ci ordonna de recommencer des fouilles plus minutieuses, répétant sans cesse en français : « Ayez des égards ! ce sont des Américains ».

Tous les papiers, lettres et passeports, furent saisis et retenus. Quand les Américains déposèrent leurs plaintes à la Wilhelmstrasse, par l'intermédiaire de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, ils reçurent d'immédiates et plates excuses. Cependant, ils continuèrent le voyage, se rendant en Autriche et partout, surtout dans les villes frontalières, un traitement similaire leur fut infligé, d'ailleurs toujours suivi des mêmes excuses.

Aujourd'hui le consul général américain à Sofia, M. Murphy, télégraphie que s'étend le traitement de Danemark pour voir si elle a subi, ainsi que sa femme qui l'accompagnait, un traitement identique à celui décrit plus haut. L'opinion à Washington est que les traités d'intégrité américains sont délibérément commandés par les autorités allemandes.

Mercure 24 Novembre

Actions d'armées combattant à la grande en Artois, armée Courtes-Champétois, à Vauquois et en Lorraine, près de Reillon.

En Serbie, nouvelle victoire des Bulgares, qui occupent Pétro.

Le gouvernement dote et le roi de Monténégro se retirent à Scutari d'Albanie.

A Doinest et à Sostien, les Russes repoussent les Allemands.

LA GUERRE

Les Ambassadeurs ennemis expulsés d'Athènes

Paris, 23 Novembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Le général Roques, ministre de la Guerre, assistait à la délibération. Le Conseil s'est entretenu de la situation diplomatique, et mit en œuvre le plan supérieur de l'appareil de Boelke et arrachèrent une partie des commandes. Boelke, dès lors, ne fut plus maître de sa direction. Il s'en aperçut aussitôt, car il commença tout de suite une descente en spirale, et, avec une merveilleuse adresse, parvint ainsi jusqu'à 500 mètres de sol environ... Il voulut atterrir à Bapume, mais il ne fut pas en état de se choisir une place d'atterrissage, car l'appareil avait nubié plus au pilote. Il dut descendre sur un sol argileux et mou : son appareil n'y pouvant rouler capota, et Boelke se fit une blessure mortelle à la base du crâne.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 23 Novembre.

L'armée des Alliés, sous l'impulsion vigoureuse du général Sarrail, fournit un effort offensif au sud de Monastir. Les Bulgares ont reçu des renforts importants, parmi lesquels des corps de la garde prussienne. Mais, bien plus encore que la résistance de l'ennemi, pourtant acharnée, les difficultés du terrain rendent les opérations difficiles. Raison de plus, comme je le disais hier encore, pour donner à Sarrail tous les moyens de poursuivre sans s'arrêter sa marche en avant.

L'ennemi fait porter le poids de son effort principal contre la Roumanie. La manœuvre convergente de Falkenhayn très bien conçue, mais en quelque sorte classique, a abouti à un premier résultat : l'invasion de la Valachie occidentale. Il semble résulter des renseignements de source ennemie, que les Roumains ont évacué librement cette région, puisque la ville de Cratova a été occupée sans combat et que les bulletins allemands ne mentionnent ni prisonniers ni butin.

Nos alliés se seront retirés sur une des nombreuses lignes formées par les affluents du Danube et qui coupent le pays du Nord au Sud, offrant ainsi des moyens de défense très solides, que les Roumains sauront utiliser pour couvrir Bucarest.

L'essentiel est qu'ils aient démenagé les stocks de céréales et de pétrole qui devaient se trouver dans cette riche contrée. Et ce qui est plus important encore, c'est qu'avec le secours des Russes, qui ne fera pas défaut, ils puissent rétablir la situation. Stratégiquement, cela ne paraît pas difficile. La manœuvre de Falkenhayn appelle une contre-manœuvre que la seule lecture de la carte indique. Mais où sont donc nos stratèges ?

En tout cas, je ne crois pas que l'ennemi parvienne à Bucarest, bien qu'il ne néglige rien pour atteindre cet objectif. C'est la guerre de manœuvre qui va s'ériger là-bas et dans une guerre telle, bien mène — je veux dire si on ne laisse pas toujours l'initiative à l'ennemi — nos alliés doivent avoir l'avantage.

Les temps particulièrement durs que je prévoyais, au cours desquels l'ennemi jetterait dans la balance, avec toutes ses forces, toute sa férocité, ces temps approchent. Plus que jamais nous devons, de notre côté, tendre nos énergies et nous faire une âme de fer.

Mais à cette résolution du peuple et des combattants doivent correspondre des mesures d'organisation effective et positive. Il faut d'abord que nous soyons gouvernés, dirigés et commandés. Il faut que toutes les forces du pays soient utilisées.

Je note avec satisfaction qu'un premier pas s'est fait en vue de tirer partie des indignités de l'Afrique du Nord, puisque la Commission de la Chambre envoie trois de ses membres en Algérie étudier le problème.

Peut-être peut-on estimer tout de même qu'il est un peu tard pour se livrer à de tels états, quand la solution devrait être un fait acquis.

MARIUS RICHARD.

Le nouveau Ministre japonais des Affaires Étrangères

Paris, 23 Novembre.

Le vicomte Motono qui vient d'arriver à Tokio, pour prendre le portefeuille des Affaires étrangères a adressé à M. Briand, président du Conseil, le télégramme suivant :

« En prenant la direction du ministère des Affaires étrangères, je tiens à vous confirmer mon télégramme de Pétrougrade et à vous réitérer l'assurance de mes sentiments les plus amicaux à l'égard de la France avec mon désir le plus sincère d'entretenir avec vous les relations les plus cordiales et les plus constantes. »

Signé : Motono.

LA MORT DE L'AS ALLEMAND

Amsterdam, 23 Novembre.

Le Taegische Rundschau du 1^{er} novembre a fait ce récit de la mort de l'aviateur allemand :

Boelke tournait à près de 3.000 mètres, son moteur ronflant à toute vitesse, quand il aperçut deux Anglais au-dessous de lui. Dans le même instant qu'il les vit, il se jeta sur eux. Mais en même temps, un autre avion de l'escadrille de chasse s'était lancé contre les adversaires. Boelke descendit un peu plus bas que son camarade ; il ne pouvait le voir, les plans de son propre appareil le lui dissimulaient. Alors les deux avions se rapprochèrent. Au dernier moment tous deux virent le danger et cherchèrent à gouverner dans des directions différentes. Mais ils ne purent éviter complètement la rencontre. Les patins de l'appareil qui volait le plus haut, effleu-

ANNONCES

Annonces Anglaises, à la ligne : 4 fr. Réclames : 2.50 - Ventes diverses : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr - Chronique Locale : 30 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 6, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

LA GUERRE EN ORIENT

Les Événements de Grèce

Athènes, 23 Novembre.

Le ministre de la Guerre, M. Dracos, devant subir une opération, abandonnera son portefeuille. Celui-ci serait probablement repris par le général Delagmatias, le seul général sorti du rang.

Un nouveau ministre de la Guerre

Athènes, 23 Novembre.

Le ministre de la Guerre, M. Dracos, devant subir une opération, abandonnera son portefeuille. Celui-ci serait probablement repris par le général Delagmatias, le seul général sorti du rang.

Les gardes du Roi vont à Salonique

Athènes, 23 Novembre.

Dix Croisés de la garde royale sont partis pour Salonique. Le bruit court que toute la garde royale adhérait au mouvement nationaliste.

Le chef du parti antivénizéliste chez l'amiral Dardigo de Fournet

Milan, 23 Novembre.

On télégraphie d'Athènes au Courrier della Sera : L'ancien maire d'Athènes, M. Spiromercris, considéré comme le chef du parti antivénizéliste, s'est rendu à bord de la Provence sur l'invitation de l'amiral Dardigo de Fournet. Interrogé après sa visite, l'ancien maire s'est déclaré enchanté de l'accueil qu'il avait reçu. Il a ajouté que l'amiral lui avait donné l'assurance que la France veillerait toujours sur les intérêts de la Grèce et qu'il avait invité à dissiper les malentendus et à calmer les esprits.

M. Spiromercris a paru après cette entrevue complètement apaisé. Il a déclaré de nouveau à parler de l'intervention de la Grèce. Même la Nea Imera, germanophile, s'y montrait ce matin favorable.

Un attentat contre l'ambassadeur de Russie

Athènes, 23 Novembre.

Un attentat a été commis contre le prince Demidoff, ministre de Russie, au cours de son voyage à Salonique, sur le ligne de chemin de fer de Larissa. A l'aller, le train où se trouvait le diplomate a subi le feu de bandes de réservistes armés. Au retour et un peu avant son entrée dans la gare de Licochori, le train défila par suite d'une manœuvre d'entraînement effectuée dans un but criminel. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes et le ministre de Russie a pu rentrer ce matin à Athènes, où il a reçu les félicitations de ses collègues.

Les Réclamations de l'Entente

Paris, 23 Novembre.

Les ambassadeurs des puissances centrales doivent quitter Athènes. Un de nos confrères dit que l'action de Macdonis exige le départ des représentants diplomatiques des puissances ennemies à Athènes. Leur mission diplomatique n'est plus qu'un vain mot puisque le contrôle de la Poste et des Télégraphes, tenu par l'Entente, leur enlève tous les moyens réguliers de correspondance. Mais, en revanche, ils continuent leur besogne maléficiente et de nombreux actes d'espionnage sont relevés contre les agents ennemis.

La présence d'un représentant des puissances centrales ne pouvant plus être tolérée, l'amiral Dardigo de Fournet a avisé ce ministre et ceux des puissances centrales d'avoir à quitter Athènes.

Athènes, 23 Novembre.

La présence d'un représentant des puissances centrales et leur personnel ont quitté, ce matin, Athènes pour Cavalla, à bord du vapeur grec Mykali.

Le départ des Indésirables

Athènes, 23 Novembre.

Tous les ministres des puissances centrales et leur personnel ont quitté, ce matin, Athènes pour Cavalla, à bord du vapeur grec Mykali.

La cause de l'expulsion

COMMUNIQUÉS DÉPÊCHES DE LA GUERRE PAR FIL SPECIAL

LA CRISE DU CHARBON

La Chambre de Commerce vote un million pour ravitailler en combustible la population

A la réunion de la Chambre de Commerce qui s'est tenue mardi dernier, M. Adrien Artaud, président, a fait connaître le programme d'une opération qui est appelée à avoir dans notre ville d'excellents résultats et qui répond parfaitement aux difficultés de l'heure.

La Chambre de Commerce a, en effet, voté la somme de un million de francs, qui doit servir à l'achat de charbon destiné au ravitaillement de la population marseillaise. Le mode d'exécution de cette initiative n'est point encore fixé ; mais nous croyons savoir que l'opération consistera à acheter dans les pays producteurs une quantité considérable de combustibles et de revendre ensuite au prix coûtant aux consommateurs.

Il est certain qu'avec les moyens d'action dont elle dispose, notre Chambre de Commerce est toute qualifiée pour mener à bien une opération de cette sorte, laquelle est destinée à pallier la crise du charbon et à soulager la population souffrante en ce moment si durement.

Nous pensons être bientôt en mesure de donner à ce sujet de plus amples détails.

POUR LES REFORMES N° 1

Une Conférence à la Caserne Audéoud

Le président de la Fédération de l'Union fraternelle des Réformés n° 1 de Paris, a fait, au centre de réforme de Marseille, caserne Audéoud, une conférence aux militaires en instance de réforme.

M. Landouzy, directeur du service de Santé de la 15^e région, avait bien voulu présider cette conférence, que M. le médecin-chef de première classe Jarry, médecin-chef de l'Hôpital militaire de Marseille a honoré de sa présence.

Après avoir rendu hommage au service de Santé, à son admirable organisation dans la 15^e région, à la sollicitude des chefs et à l'élan de nos camarades, le conférencier a félicité les poilus d'avoir fait tout sur leur vie, au péril de leur vie ; le pays tout entier leur en est reconnaissant et saura le leur témoigner. Il dit les efforts faits par la Fédération pour l'obtention d'un indult distinctif en faveur des réformés n° 1 et des heureux résultats de ses démarches.

Le conférencier fait ressortir que c'est fait pour améliorer le sort des réformés, malgré la nefaste loi de 1931 sur les pensions militaires, loi qu'il faut abroger car la France doit se montrer plus généreuse à l'égard de ses dévoués. L'orateur a insisté sur l'importance de la Commission consultative médicale qui revise les dossiers transmis par les formations sanitaires et n'hésite pas à majorer la somme des pensions de nos camarades et à la transformer en pension lorsque le cas le permet. Les réformés peuvent compter sur le concours de la Fédération qui se fera leur interprète et soutiendra leurs droits.

L'assistance applaudit et vote un ordre du jour de félicitations au service de Santé du XV^e corps, à son chef éminent et à ses collaborateurs qui ont tenu compte de la reconnaissance à M. Justin Godard, sous-secrétaire d'Etat.

L'Offensive des Alliés LA SITUATION

Paris, 24 Novembre, 1 h. 35 matin.

Nouvelle journée de stagnation sur notre front, où le canon continue, toutefois à tonner par moments.

En dehors d'une reprise d'activité aérienne, chez les Alliés, on ne signale aucune opération, ni dans le secteur anglais, ni dans le secteur français. Mais il est bien évident que cette accalmie est plus apparente que réelle, que des préparatifs de combat se poursuivent de part et d'autre, que l'on se groupe et qu'on s'observe avant de livrer de nouveaux assauts.

APRES LA PRISE DE MONASTIR Les Remerciements du Gouvernement serbe

Paris, 23 Novembre.

M. Vessitch a été chargé par M. Pachitch d'exprimer à M. Briand le vif reconnaissance du gouvernement serbe pour les félicitations que lui avaient adressées le gouvernement français à l'occasion de la prise de Monastir, par les vaillantes troupes serbes et alliées. Le message de M. Pachitch ajoutait :

« C'est dans l'alliance et l'inaliénable amitié de la France, scellées par le noble sang des soldats de la grande République versé pour la libération du sol national serbe et pour la réalisation de l'idéal de la nation serbe armée et notre nation puiseront toujours l'énergie et l'enthousiasme pour continuer et mener à bien la grande œuvre entreprise. Le gouvernement serbe exprimant sa profonde reconnaissance aux valeureux soldats de l'armée d'Orient, croit que leur beau fait d'armes ne permettra de réaliser son plus cher désir et de s'installer sur le territoire de la patrie délivrée. — PACHITCH »

La Chambre en Comité secret

Paris, 23 Novembre.

A l'énumération des Interpellations qui doivent venir en Comité secret au cours de la séance d'après-midi en séance, il convient d'ajouter celles de l'amiral Bismault, sur la guerre maritime, et de M. Broussais, sur la situation politique économique et militaire de l'Algérie.

Communiqué officiel Sur le Front roumain

Paris, 23 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Lutte d'artillerie intermittente sur l'ensemble du front.

La lutte se poursuit dans des conditions très dures au nord de Monastir. L'ennemi, qui résiste avec acharnement, a reçu des renforts et a tenté des contre-attaques violentes qui ont échoué.

Les troupes françaises ont enlevé, le 21, au cours d'un brillant assaut, le village de Dobromir, tandis que les Serbes s'emparaient, à notre droite, du village de Palorovo. Trois cents prisonniers allemands ou bulgares sont restés entre nos mains à la suite de ces actions.

A l'ouest de Monastir, les troupes italiennes ont réalisé de nouveaux progrès.

Sur la rive occidentale du lac Prespa, nous avons progressé jusqu'aux abords d'Hotesovo.

Nous avions été bombardés les campements ennemis de la région Topolani-Prilep. Au cours d'un combat aérien, un de nos avions a abattu deux appareils ennemis dans le secteur de Drama.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

23 Novembre, 21 heures 15.

L'artillerie ennemie a montré aujourd'hui de l'activité sur notre front à Beaucourt, à Serre, dans le secteur d'Ypres et au sud de Monchy.

Nous avons bombardé les tranchées allemandes vers Messine, Armentières et Loos.

Les avions ennemis, très actifs hier, ont réussi à franchir nos lignes. Trois d'entre eux sont tombés entre nos mains et un quatrième a été contraint d'atterrir dans nos lignes. Un de nos appareils n'est pas rentré.

Communiqué officiel belge

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Duel d'artillerie dans la région Ramskapelle-Mannekinstoere. Lutte à coups de bombes vers Helsas.

Sur le Front italien

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

En dehors d'actions d'artillerie entravées par les mauvais temps, il n'y a eu, le long de tout le front, aucun événement important.

Dans la zone de Gorizia, l'artillerie ennemie a ouvert le feu sur le campement d'une de nos sections du Service de Santé visiblement munie des signaux de neutralité. Il y a eu sept morts et onze blessés parmi les personnes qui y étaient abritées.

LES HÉROS DE BOUCHAVESNES

Une revue au front. — La remise des décorations aux braves du 363^e

Le public est, dès lors, prié de se conformer aux indications ci-après :

1. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

2. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

3. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

4. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

5. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

6. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

7. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

8. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

9. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

10. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

11. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

12. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

13. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

14. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

15. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

16. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

17. Pour les colis postaux (maximum 5 kilos) ; A. Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies des chemins de fer de la France continentale ne reçoivent pas les colis postaux pour les personnes en Allemagne, depuis le 7 décembre inclus ; B. Dans les gares et bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 3 décembre inclusivement, pour finir le 9 décembre au soir.

La Revision des Exemptés et Réformés

Paris, 23 Novembre.

M. le ministre de la Guerre a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la visite par les Commissions spéciales de réforme des exemptés et réformés antérieurement au 1^{er} avril 1916.

L'exposé des motifs

L'exposé des motifs du projet est ainsi conçu : Messieurs,

Le texte qui vous est proposé organise une visite générale des exemptés et réformés. Ces hommes sont répartis en deux catégories : ceux qui ont été exemptés ou réformés avant la mobilisation et maintenus dans leur situation première par les Commissions de réforme de la classe 1915 ; et ceux qui ont été réformés depuis la mobilisation.

La nécessité de maintenir notre armée à son maximum de puissance à l'heure où nos ennemis intensifient leur effort, justifierait pleinement cette nouvelle visite des exemptés et réformés. Mais à cette raison vient s'ajouter encore une considération d'équité. Les exemptés et réformés antérieurs à la guerre ont été visités à la fin de 1914, à une époque où l'on ne pouvait se rendre compte ni de la durée de la campagne, ni des besoins de l'armée.

Le souci du moment de ne pas encombrer les dépôts a conduit à négliger dans les rangs de l'armée que des hommes dont la situation personnelle dépassait la moyenne. Pour cette raison, les Commissions de réforme ont été autorisées notamment à statuer sur des cas de non-revue, ce qui n'a pas manqué d'engendrer des erreurs et de faciliter les abus. On est en mesure maintenant de faire la révision, que nombre de mobilisables susceptibles d'être affectés au service armé ou au service auxiliaire, ont été maintenus dans leur situation de réforme et d'exemption.

En outre, l'expérience de la guerre et les progrès de la science ont permis de reconnaître que certaines formes de maladies antérieures, considérées jadis comme incompatibles avec le service auxiliaire voire avec le service armé. On a été ainsi amené à réviser les indications de l'instruction du 22 octobre 1915 sur l'aptitude physique et depuis le 1^{er} avril la désignation des hommes susceptibles d'être affectés au service armé est faite d'une façon plus juste et plus rationnelle.

Les hommes réformés avant le 1^{er} avril 1916 ont donc été révisés. Pour les deux motifs ci-dessus, des centaines de mille hommes en âge de porter les armes se trouvent actuellement hors de l'armée, légalement dispensés d'obligations militaires. Pour la majorité d'entre eux, cette situation est justifiée par leur état physique et elle sera naturellement confirmée par la nouvelle visite que nous vous proposons d'organiser. Mais il n'est pas sans intérêt de noter que certains de ces hommes, par suite de leur état physique, ont pu être affectés à des postes de combat, soit d'être utilisés dans le service auxiliaire, soit d'être affectés à des postes de combat, soit d'être utilisés dans le service auxiliaire, soit d'être affectés à des postes de combat.

Il suit de ce qui précède que certains de ces hommes, par suite de leur état physique, ont pu être affectés à des postes de combat, soit d'être utilisés dans le service auxiliaire, soit d'être affectés à des postes de combat, soit d'être utilisés dans le service auxiliaire, soit d'être affectés à des postes de combat.

Enfin, l'expérience a montré que beaucoup d'hommes proposés par les Commissions de réforme pour la réforme ont été révisés et maintenus dans leur situation première par les Commissions de réforme. On a été ainsi amené à réviser les indications de l'instruction du 22 octobre 1915 sur l'aptitude physique et depuis le 1^{er} avril la désignation des hommes susceptibles d'être affectés au service armé est faite d'une façon plus juste et plus rationnelle.

Le projet de loi

Voici le texte du projet de loi relatif à une nouvelle visite des exemptés et réformés :

ARTICLE PREMIER. — Tous les exemptés, réformés de 1^{re} et de 2^e catégorie, appartenant à des classes mobilisables ou mobilisables qui n'ont pas été jusqu'ici examinés soit par un conseil de révision soit par une Commission spéciale de réforme depuis le premier avril 1916, seront soumis à un examen des Commissions spéciales de réforme. L'exception de ceux qui ont contracté un engagement spécial avant le premier décembre 1916.

Ces hommes devront faire, dans le délai de quinze jours, à partir de la promulgation de la présente loi, une déclaration de situation militaire à la mairie de leur lieu de résidence actuelle.

DANS LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Paris, 23 Novembre.

Sont nommés directeurs des Contributions directes : MM. Bardenet, à Gap (Hautes-Alpes) ; Sabatier, à Quimper (Finistère) ; Lesbailly, à Avignon (Vaucluse).

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

23 Novembre, 21 heures 15.

L'artillerie ennemie a montré aujourd'hui de l'activité sur notre front à Beaucourt, à Serre, dans le secteur d'Ypres et au sud de Monchy.

Nous avons bombardé les tranchées allemandes vers Messine, Armentières et Loos.

Les avions ennemis, très actifs hier, ont réussi à franchir nos lignes. Trois d'entre eux sont tombés entre nos mains et un quatrième a été contraint d'atterrir dans nos lignes. Un de nos appareils n'est pas rentré.

Sur le Front russe

Pétrograde, 23 Novembre.

Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — Sur tout le front des armées, fusillade. Canonnade plus intense dans la région du grand et du petit Porsk, sur la Marayouvka, dans la région de Svistelniki et dans la région de Iezouppol.

FRONT DU CAUCASE. — Rien d'important à signaler.

FRONT ROUMAIN. — Il n'est survenu aucun changement sur le front du Danube.

En Dobroudja, rencontre d'avant-gardes.

Signé : CADORNA.

Un Cuirassé russe coulé par une Explosion

Pétrograde, 23 Novembre.

L'état-major de la Marine impériale russe communique l'information suivante :

Le 20 octobre, à 6 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la soute avant de l'Impératrice-Marie. Une explosion intérieure s'est produite immédiatement après. Le feu s'est rapidement étendu et a gagné les approvisionnements de naphthalène.

Les officiers et l'équipage de l'Impératrice-Marie se sont efforcés, avec la plus grande bravoure, de localiser les effets de l'explosion et de noyer les soutes. Le commandant en chef, le vice-amiral Koltchak s'est rendu personnellement à bord et a dirigé lui-même les opérations. Un peu après 7 heures, cependant, le navire a coulé.

La plus grande partie de l'équipage a pu être sauvé. Un officier, deux premiers-matres et 140 marins ont disparu. Soixante-quatre marins ont succombé depuis des suites de leurs brûlures.

La situation du navire qui repose sur un petit fond, donne l'espoir qu'il pourra être renfloué et complètement réparé dans quelques mois. Le pont du bâtiment est actuellement à un mètre seulement au-dessous du niveau de la mer.

Pétrograde, 23 Novembre.

Le cuirassé russe Impératrice-Marie, de la flotte russe de la mer Noire, qui vient de couler à la suite d'une incendie suivi d'une explosion, avait été lancé en 1914.

Il restait à la flotte de la mer Noire trois navires semblables à l'Impératrice-Marie. Ce sont les cuirassés : Catherine-II, Empereur-Alexandre-III et Ivan-Grozni.

Le Théâtre de la Guerre ...et l'autre

Paris, 23 Novembre.

L'Officiel publiera demain l'arrêté suivant au sujet des missions aux armées confiées à des artistes et qui présente un incontestable intérêt pour la Défense Nationale :

1. Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, avec l'autorisation du ministre de la Guerre, peut confier à des artistes des missions aux armées.

2. Peuvent être chargés de mission les artistes qui sont libérés de toute obligation militaire. Le peuvent également, mais sous réserve du consentement de l'autorité militaire, les réformés temporaires, les hommes du service auxiliaire ou de la réserve de l'armée territoriale.

3. Dans tous les cas, l'artiste, pendant la durée de la mission qui lui est confiée, relève un statut de missionnaire et se trouve placé sous la juridiction de l'autorité militaire.

4. Les artistes qui désirent être chargés de mission aux armées doivent adresser leur demande au sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et faire connaître leur situation au point de vue militaire.

d'essence par exemple, la consommation des essences, pétroles, etc., des particuliers autorisés à employer l'automobile pour des usages personnels, publics, commerciaux ou industriels ; en exigeant l'arrêt du moteur à toute voiture stationnant.

COMMUNICATIONS

Parti Socialiste (Fédération des Bouches-du-Rhône). — Les militants socialistes, toutes sections réunies, sont convoqués en assemblée générale dimanche 26 du courant, à 9 heures et demi du matin, Bar de la Rotonde, angle des avenues Cantal et Prado, à l'effet d'examiner le rapport de l'ancien conseil, susceptibles d'être jointes à l'ordre du jour du Congrès fédéral, et de rédiger le texte d'une motion pouvant servir d'ordre du jour de l'assemblée au sein du Congrès. Les élus sont priés de vouloir bien y assister.

Syndicat des Employés de Commerce. — Les membres du Syndicat sont convoqués, ce soir, à 8 heures, salle 15, boulevard Chave, assemblée générale. Ordre du jour : Congrès fédéral ; nomination des délégués au Congrès.

Syndicat des Employés de Commerce. — Les membres du Syndicat sont convoqués, ce soir, à 8 heures, salle 15, boulevard Chave, assemblée générale. Ordre du jour : Congrès fédéral ; nomination des délégués au Congrès.

Bulletin Financier

Paris, 23 novembre. — Sans être d'une fermeté remarquable, l'allure du marché est néanmoins satisfaisante. Les Cuirassés, Rio en tête, sont toujours les valeurs du jour. Les réalisations de ces derniers temps ont été compensées par les achats de la veille qui ont été mieux absorbés et de ce fait les Bouches-du-Rhône, Hochtiss, Eclairage Electrique, Méliore, tenue également de groupe industriel russe. Les pétroliers en particulier. Nos Rentiers sont très fermes et la demande continue. Chemins de fer français encore indécis mais pour la plupart en hausse. Sur le reste de la cote, on se cantonne aux environs des cours précédents. Parmi les Russes suédois, Rand Mines et De Beers restent en hausse.

Enfiures des chevilles

Le 28 avril 1910, M. E. Courtois, 10, rue Sainte-Anne, à Saint-Quentin, nous disait : 'J'avais commencé à souffrir du pied de dos, peu à peu, ces douleurs avaient augmenté et j'en étais arrivé à ne plus pouvoir ni me baisser ni me lever sans souffrir. Mon état général devenait de plus en plus grave. J'avais des enfiures aux jambes et j'éprouvais une difficulté extrême à faire le moindre travail. Le traitement que j'ai fait par les Pilules Foster m'a fait un bien énorme, et en comptant leurs effets, mes reins se sont assouplis, et tous les maux que j'éprouvais ont disparu ou sont en voie de disparition.' Quatre ans après, le 27 mars 1914, M. Courtois ajoute : 'C'est grâce aux Pilules Foster que je ne souffre plus des reins. Je suis toujours heureux de les faire connaître.'

Les Pilules Foster, rendant aux reins la force de rejeter régulièrement tous les poisons et liquides en excès qui causent ces enfiures.

A toutes les périodes de la maladie des reins, elles font bénéficier les malades de leurs vertus puissantes comme régénérateur, stimulant des reins. Elles dissipent les enfiures, ramènent les reins à leur état normal, soulagent le travail du cœur. Prises à temps, elles préviennent : le diabète, le mal de Bright (albuminurie chronique), l'urémie.

Mais ces maladies, une fois déclarées, doivent être soignées par un docteur qui peut, seul, combattre les dangers incessants et procurer quelque soulagement.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.). H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Mandat à l'ordre de M. Binac, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Toute vente sous le nom de pilules rénales.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies ou franco contre mandat (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.).

DELICATES ATTENTIONS DE NOS INFIRMIERES



Quelles délicatesses ! quelles attentions chez nos infirmières ! Elles savent le prix d'une bonne dentition ; aussi en voici une qui apporte à un blessé le meilleur des dentifrices, le Dentol.

Le Dentol (eau, pâte et poudre), est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche ; il empêche aussi et empêche le développement des dents, les inflammations des gencives et de la gorge. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante et détruit le tartre.

Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le Dentol se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie.

Dépot général : MAISON FRERE, 19, rue Jacob, Paris. Le DENTOL est un produit français.

CADEAU Il suffit d'envoyer à la Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, cinquante centimes en timbres-poste, en se recommandant du Petit Provençal, pour recevoir, franco par la poste, un délicieux coffret contenant un petit flacon de DENTOL, une boîte de Pâte DENTOL, une boîte de Poudre DENTOL, un échantillon de Comprimés DENTOL et un tube de Savon dentifrice DENTOL.

MESDAMES tous retardés ou suppressions immédiates régulières sans danger avec une boîte de CAPSULES SIXTINES. - Envoi franco discret c. mandat 5 fr. - Dépôt : Ph. S. all. de Meilhan, Marseille.

PRESERVEZ-VOUS, SOIGNEZ-VOUS en respirant les émanations antiseptiques des PASTILLES VALDA qui agissent directement, par inhalation sur les VOIES RESPIRATOIRES. Rhumes, Maux de gorge, Bronchites, Grippe, etc., sont toujours énergiquement combattus par leur antiseptique volatile. Ayez toujours sous la main UNE BOITE de PASTILLES VALDA VÉRITABLES. PROCUREZ-VOUS-EN DE SUITE mais REFUSEZ IMPITOYABLEMENT les pastilles qui vous seraient proposées au détail pour quelques sous. Ce sont toujours des imitations. VOUS NE SEREZ CERTAINS D'AVOIR LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA que si vous les achetez en BOITES de 1.50 portant le NOM VALDA.

MALADIES SECRETES et DE LA PEAU. Guérison la plus sûre et la plus rapide par la Méthode Cassius 40 ans de succès. Consultations gratuites, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce. Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce ne peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 dans le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire. La loi stipule (article 9) que la publication doit être faite avec la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de la vente. Cette publication devra être renouvelée au 8^e au 15^e jour après la première insertion. L'extraît ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le contenu du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et la date de l'expiration de ce délai.

CONSTIPATION. Migraines, Vertiges, Maux d'estomac, Excès de bile, Encombrement de laire, Douleurs des Reins, Maladies du Foie, Acrotisme, Troubles du retour d'âge sont toujours rapidement soulagés radicalement guéris par les PILULES DUPUIS. Elles rendent l'estomac propre l'intestin libre le sang pur. Estiger dans toutes les pharmacies, en boîtes de 1.50 rigoureusement semblables à ce modèle. LES PILULES DUPUIS sans prénom. avec une étiquette rouge (marque déposée) sur chaque boîte et les mots "DUPUIS PILULES" en lettres d'or sur chaque pilule de couleur rouge.

ECOULEMENTS. Guérison rapide par le SPECIFIQUE AMERICAIN PHARMACIE DU GLOBE 34, r. d'Aubagne, 34, Marseille.

SAGE-FEMME. CASSAS-CAILLOU, 4, boulevard Molière. Consult. t. l. j. à 1 heure, soins, préventifs, prix mod., place enf. sans formal., discr., corresp. pans., conseils grat.

A VENDRE dix caisses en fer blanc avec robinets, le tout bien conditionné, ayant renfermé de l'huile, contenance cinq à six mille kilos, chaque caissette à dix litres. S'adr. à M. B. Robert et Cie, fabricants d'huiles, traverse du Moulin, Capetite, Marseille.

MALADIES SECRETES. Des pèdes des pèdes. Clinique "Ph. National", 3. Consultations. On ne paie que les remèdes.

ON DEMANDE des coupeurs et démonteurs de machines, des monteurs à la machine. Un contremaître ou un bon ouvrier pouvant faire un contremaître de montage. Facilités de placement. Maison Desray, manufacture de chaussures, La Verpillière (Isère).

REFUGIE serbe, empl. industriel, belle écriture, intel. dem. plac. cosmétique (bureau, magasin, hôtel, etc.). Ecrite Stakitch, p. J. Colbert.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES. Imp-Stér. du Petit Provençal rue de la Darse, 75.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS. OPERA MUNICIPAL. - Ce soir, à 8 h. 15, Werther, avec le ténor Rocca, de l'Opéra-Comique (Werther) ; Mme Caro-Lucas, de l'Opéra (Charlotte) ; M. Bouvier (le bailli) ; M. Janu, dans le rôle d'Albert, remplacés M. Fioravelli, assisté au dehors par des représentations et Mme Micheli (Sophie). L'orchestre sera dirigé par M. Hassmann. - Dimanche, en matinée, Rigoletto, avec M. Bonlieu.

Inouï et Merveilleux. TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DE 52 fr. A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60, (E) de la Madeleine, 37) AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE. Bourse de Marseille du 23 Novembre.

On demande frappeurs. Etablissements Aman-Virgât, Paré et Cie, 25, boulevard Vauban.

ASTHME. Le Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrivent instantanément les plus violents accès d'asthme, d'oppression ou d'étouffement, toux rebelle. Leur usage journalier procure une guérison certaine. 1 fr. 60 la boîte expédiée franco contre mandat adressé à destination pharmacien, 94, Rue de la République, 94, à Marseille.

ETAT-CIVIL. MARIAGES. MARIAGES sérieux et honorables, sans agence, par journal Le Réveil, 6 bis, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discretion assurée.

ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES"

Les ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES" doivent nous parvenir : Le Lundi soir avant 6 heures, pour paraître le Mardi ; Le Jeudi soir avant 6 heures, pour paraître le Vendredi. Elles sont reçues aux bureaux du PETIT PROVENÇAL, 75, rue de la Darse, ou à l'Agence Havas, 31, rue Pavillon.

DEMANDES D'EMPLOIS. TALLEN Indép., 20 ans, avant fait école franco-allemande allemande, brevet de chauffeur d'auto, désire place interprète, conduirait auto. Ecrite M. Attilio, chemin de la Madrague de la Ville, 69.

LEÇONS. LEÇONS de coupe et couture par Duc de Vaisson, prof. dipl., rue Peirier, 7.

OCCASIONS. MACHINES à coudre à Singer, à cette coudre, état neuf, grosses et petites, à vendre, riche occasion, rue de Village, 35.

MARIAGES. MARIAGES sérieux et honorables, sans agence, par journal Le Réveil, 6 bis, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discretion assurée.

REPRESENTATIONS. AMELOTS ? Affaire unique, gros bénéfices. C. Voyez Daumas, 74, rue Nau, le soir, de 6 h. à 9 h.

OFFRES D'EMPLOIS. TOURNEURS et AJUSTEURS demandés, haute paie, capacités, références exigées. Plantevin et Cie, 41, rue Ferrati, Marseille.

LOCATIONS. CHAMBRES MEUBLEES avec électricité. Pension facultative, 40, boulevard du Jardin Zoologique, 1^{er} étage.

ANIMAUX. 1.200 FRANCS DE RENTES BIEN ASSUREES. 1200 francs de rentes bien assurées, garantis par l'Etat, méthode infallible doublant le produit de la masse-cour. Envoi franco cont. 2 fr. Ponderie Carqueiranne (Var).

PERMUTATIONS. MANOEUVRE à l'arsenal de Venisieux demandé permutant pour Marseille ou à région. Ecrite Pasquet, 89, cours Gambetta, à Lyon.

PETITE CORRESPONDANCE. III Trouve-toi poste Colbert, 4 p. aujourd'hui, besoin te voir. - Aff.

DEMANDES D'EMPLOIS. JEUNE DAME sérieuse, dés. pl. gouvernante p. enfants ou femme d'office. Mme veuve Duringer, 10, rue Saint-Sépulchre.

LOCATIONS. CHAMBRE avec cuisine meublées ou non. Ecrite Lacoste, à Lourdes (Var).

PERDUS ET TROUVES. PERDU mardi boucle d'oreille, marguerite et diamant. Rapp. c. récomp., 192, rue de Rome, 192.

MARRAINES. GERMAIN BOYER, 41^e régiment d'infanterie, un marrain, secteur postal 193, demande un marrain.

PERMUTATIONS. MANOEUVRE à l'arsenal de Venisieux demandé permutant pour Marseille ou à région. Ecrite Pasquet, 89, cours Gambetta, à Lyon.

DEMANDES D'EMPLOIS. JEUNE DAME sérieuse, dés. pl. gouvernante p. enfants ou femme d'office. Mme veuve Duringer, 10, rue Saint-Sépulchre.

LOCATIONS. CHAMBRE avec cuisine meublées ou non. Ecrite Lacoste, à Lourdes (Var).

PERDUS ET TROUVES. PERDU mardi boucle d'oreille, marguerite et diamant. Rapp. c. récomp., 192, rue de Rome, 192.

MARRAINES. GERMAIN BOYER, 41^e régiment d'infanterie, un marrain, secteur postal 193, demande un marrain.

PETITE CORRESPONDANCE. III Trouve-toi poste Colbert, 4 p. aujourd'hui, besoin te voir. - Aff.

DEMANDES D'EMPLOIS. JEUNE DAME sérieuse, dés. pl. gouvernante p. enfants ou femme d'office. Mme veuve Duringer, 10, rue Saint-Sépulchre.

LOCATIONS. CHAMBRE avec cuisine meublées ou non. Ecrite Lacoste, à Lourdes (Var).

PERDUS ET TROUVES. PERDU mardi boucle d'oreille, marguerite et diamant. Rapp. c. récomp., 192, rue de Rome, 192.

MARRAINES. GERMAIN BOYER, 41^e régiment d'infanterie, un marrain, secteur postal 193, demande un marrain.

PETITE CORRESPONDANCE. III Trouve-toi poste Colbert, 4 p. aujourd'hui, besoin te voir. - Aff.

Nos prochaines annonces paraîtront MARDI 28 NOVEMBRE.